

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

Etaient présents :

M. Denis GRAS, Mme Michelle BASTIDE, MM. J-Marc BRUGERON, Frédéric MONTANIER, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, Mme Marcelle ROUQUET

Absents excusés : Mme Catherine REVERSAT-PINTENET a donné pouvoir à Mme Michelle BASTIDE, M. François ESTEVENON a donné pouvoir à J-Marc BRUGERON

- 1- Compte administratif, Compte de gestion (du comptable public) 2015 – Budget du CCAS (Centre communal d'action sociale)

M. le Maire explique que, en conséquence de la dissolution du CCAS effective le 01/01/2016, c'est au conseil municipal de voter le compte administratif et le compte de gestion du CCAS de l'année 2015. Etant donné que le Maire était aussi Président du CCAS, il se retire après avoir présenté les comptes (en totale adéquation avec ceux du compte de gestion de M. Blayac, Comptable Public) qui sont :

En fonctionnement, reprise au 01/01/2015 de 24028,58 ; dépenses 2015 pour 3373,56, recettes 2015 pour 1895,00 ; résultat cumulé de 22550,02

En investissement, recettes 2015 pour 1050,00

Vote du compte administratif 2015 : présents et représentés = 10 voix pour (unanimité)

Vote du compte de gestion 2015 : présents et représentés = 11 voix pour (unanimité)

- Affectation des résultats de 2015 :

Reprise des résultats 2015 (recettes) en fonctionnement pour 22550,02 € et en investissement pour 1050,00 € à chaque section correspondante du budget principal de la commune

Vote de l'affectation des résultats de fonctionnement 2015 : présents et représentés = 11 voix pour (unanimité)

- 2- Commune nouvelle : M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que, lors de la réunion du bureau de la C.C. Terre de Peyre (en l'absence de Monsieur Michel Guiral, Maire de St Sauveur de Peyre), il n'a pas été fait état d'une éventuelle prise en compte législative de l'annonce de M. Le Président de la République Française faite lors du congrès des Maires et portant sur le report des avantages financiers liés aux délibérations concordantes des communes désireuses de fusionner , **impérativement prises avant le 30 juin 2016** (pour mémoire, le conseil municipal de St Sauveur de Peyre n'a été convoqué par le Maire qu'après cette date buttoir, soit pour le 4 juillet, c'est dire 5 jours trop tard)
- 3- Schéma intercommunal : M. le Maire explique que, malgré un courrier à tous les Maires, émanant de M. Pierre Morel à l'Huissier et visant à geler la procédure d'attribution de l'étude et prospective dans le cadre du schéma intercommunal au 01/01/2017, la réunion provoquée par M. Alain Astruc (le 29 juillet) pour choisir le cabinet, et ce avec l'aval des Maires présents (représentants des communes

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

membres des CC Aubrac Lozérien, Hautes Terres et Terre de Peyre), a abouti au choix d'un cabinet qui va s'atteler à cette tâche début septembre.

La convocation était accompagnée de tous les documents nécessaires à l'information exhaustive des Maires, ce qui a permis d'aboutir à un large consensus et, en conséquence, d'avancer sur un dossier primordial pour la future intercommunalité.

4- Coordonnateur

L'INSEE demande que la commune fasse connaître son choix pour nommer un coordonnateur communal, dans le cadre du futur recensement qui doit avoir lieu durant 1 mois, à cheval entre janvier et février 2017.

Le conseil accepte le principe de l'indemnisation des frais liés à la mission du coordonnateur (déplacements, journées de formation, point avec l'agent recenseur et autres frais). Le montant ne devra toutefois pas excéder la somme de 200,00 €.

5- Décision modificative

Eu égard aux travaux d'aménagement du presbytère reloué depuis le 01/07/2016 (installation d'un chauffe-eau et d'une chaudière) ainsi qu'à des travaux d'extension de réseaux liés aux projets de construction de maisons individuelles au lieu-dit « les Rivières », ainsi qu'au réajustement de la contribution au syndicat AGEDI (logiciels de comptabilité, paye, cadastre, emprunt et dématérialisation) il est nécessaire de procéder à une modification du budget via la DM 2016-01 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
article	montant	article	montant
023 : Virement à section Investisst	2800,00	742 - dot° élu local	2895,00
65548 : autres contributions	95,00		
Totaux	2895,00	Totaux	2895,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
020 : dépenses imprévues	-1000,00		
2315-117 - install, matériel et outill	-4500,00		
2315-119 : install, mat et outill	3500,00		
2135-125 : autres agencmt install	4800,00	021 : virmt de section	2800,00
Totaux	2800,00	Totaux	2800,00

6- Divers :

Demande d'Alexis Astruc (agriculteur à Grandviala) de faire déplacer la croix et le poteau ERDF qui sont situés à la croisée des voies communales face à la maison de Pierre et Denise REMIZE.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

Monsieur BRENGUES (représentant ERDF en Lozère) a contacté le Maire au sujet de ce dossier. En fonction de la proposition d'ERDF, 2 solutions sont envisageables dont l'achat d'une bande de terrain en vue de la sécurisation de cette intersection.

Monsieur Alain BASTIDE a proposé d'apporter son aide pour la remise en état des chemins aux alentours de Grandviala. M. Le Maire a convenu, avec M. Taulemesse, agent technique, de faire livrer du matériau adapté par la société SOMATRA pour des réparations durables dans le temps.

Les héritiers de feu M. Félix REMIZE souhaitent vendre les terrains issus de cette succession et proposent à la commune d'acheter du terrain autour de la source qui alimente le village. M. Le Maire rappelle que la compétence AEP relève du SIAEP ; cependant il sera souhaitable que la commune achète une surface suffisante pour la préservation de la source et de son captage, quand la vente se précisera.

La secrétaire de séance,

Michelle BASTIDE